

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2011 N°4
21 janvier 2011

- Décisions du 18 janvier 2011 portant délégation de signature :

* ordre général

P 2

* convention d'occupation et usage temporaire

P 8

DIR Bassin de la Seine

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

(Ordre général)

Le Directeur interrégional du bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

VU le code des transports

direction
interrégionale
du bassin
de la Seine

VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la loi n° 2001-43 du 16 janvier 2001 modifiée portant dispositions diverses en matière d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,

VU le décret du 06 février 1932 modifié portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,

VU le décret 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

VU le décret 91-797 du 20 août 1991, modifié, relatif aux recettes de Voies navigables de France,

VU le décret du 28 juin 2010 nommant Monsieur Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

VU l'arrêté ministériel en date du 25 janvier 2010 nommant Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du service navigation de la Seine,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ;

VU la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France;

VU la décision du 13 mai 2009 du directeur général de Voies navigables de France, modifiant la décision portant délégation de pouvoir du 3 mars 2009 ;

VU la décision du 3 août 2009 du directeur général de Voies navigables de France, modifiant la décision portant délégation de pouvoir du 3 mars 2009 ;

SUR proposition du secrétaire général du Service navigation de la Seine, Direction interrégionale du bassin de la Seine

2, quai de Grenelle
75015 Paris Cedex15
téléphone 01 40 58 29 99
télécopie 01 45 78 08 57
www.vnf.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat.
Loi de Finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124, RCS Béthune TGI B 552017303, code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siren 552017303
compte bancaire : agent comptable secondaire de Paris,
ouvert à la recette des finances de Paris n° 0004400 9217.16
Service mis à disposition par le Ministère de l'Équipement, des Transports,
de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau

à l'effet de signer, tous les actes ou documents administratifs dans les matières et limites suivantes :

- a) autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé,
- b) tout acte ou décision en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- c) tout ordre de mission aux agents placés sous leur autorité et tout état de frais correspondants,
- d) action en justice, en cas d'urgence,
- e) tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges,
- f) toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial,
- g) en cas d'urgence, toute décision de modification (annulation, modification des dates ou de la durée) des périodes de chômages et toute décision visant à assurer la publicité aux usagers,
- h) en cas d'urgence, toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, chômage sur une voie connexe,...), soit à une restriction temporaire du niveau de service ou un arrêt de navigation à la suite d'un événement (incident ou accident sur le réseau),
- i) tout acte ou décision relatif à la désignation des membres des jurys de concours, de marchés de maîtrise d'œuvre hors concours et de marchés de conception-réalisation, pour les marchés des services mis à la disposition de Voies navigables de France.

Article 2 :

En mon absence ou en cas d'empêchement ainsi que celle de M. Patrice CHAMAILLARD, délégation est donnée à M. Éric VILBE à l'effet de signer les actes ou documents administratifs visés à l'article 1.a) à 1.f) et 1.i).

Article 3 :

En mon absence ou en cas d'empêchement ainsi que celles de Messieurs Patrice CHAMAILLARD, Éric VILBE, délégation est donnée à M. Alexandre GUERINI à l'effet de signer les actes ou documents administratifs visés à l'article 1.a) à 1.d) et 1.i).

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Stanislas DE ROMEMONT, chef du service Gestion de la Voie d'Eau à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.b), 1.c) 1.g) et 1.h) du présent arrêté.

Article 5 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs d'arrondissement et à leurs adjoints désignés ci-dessous à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.a) à 1.c) et 1.h), :

- M. Georges BORRAS, chef de l'arrondissement des Boucles de la Seine
- M. Claude STREITH, adjoint au chef de l'arrondissement des Boucles de la Seine

- M. Jérôme WEYD, chef de l'arrondissement Seine-Amont
- M. Didier BEAURAIN, adjoint au chef de l'arrondissement Seine-Amont

- M. Yves BRYGO, chef de l'arrondissement Picardie
- M. Jean-Michel BERGERE, adjoint au chef de l'arrondissement Picardie

- M. Michel GOMMEAUX, chef de l'arrondissement Champagne

Article 6 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs de services, aux chefs de subdivisions territoriales ainsi qu'à leurs adjoints et aux chefs de bureaux désignés à l'annexe I, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.a) à c).

Article 7 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs de services ainsi qu'à leurs adjoints et aux chefs de subdivisions techniques, aux chefs d'unité ainsi qu'aux chefs de bureaux désignés à l'annexe II, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.b) et 1.c).

Article 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 4 et 5, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD, chef du Service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine. Cette décision portant sur cette désignation fera l'objet d'une publication au Bulletin officiel de Voies Navigables de France.

Article 9 :

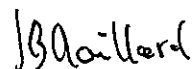
Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 26 juillet 2010.

Article 10 :

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction interrégionale du bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le **18 JAN. 2011**

**Le Directeur interrégional du bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,**



Jean-Baptiste MAILLARD

ANNEXE I

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Claude DENET	Chef du service du développement et des affaires domaniales Chef du pôle gestion (par intérim)
Mme Christine LEBOUTTE	Chef du bureau du domaine public fluvial

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

Melle Cécile BASSERY M. Serge COYARD	Chef de la subdivision de Suresnes Adjoint au chef de la subdivision de Suresnes
M. Cyril DEMEUSY M. Michel PELLET	Chef de la subdivision de Pontoise Adjoint au chef de la subdivision de Pontoise
M. Alain DUFLOT M. Max PICARD	Chef de la subdivision d'Amfreville Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. Pierre DUBRULLE	Chef du pôle administratif
M. Bertrand BILLET	Chef du pôle Aménagement et Domaine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ M. Olivier MONFORT M. Gilles GUILLERMIN	Chef de la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Rémy IMBERT M. Guy ANDRIOT	Chef de la subdivision de Paris Adjoint au chef la subdivision de Paris
M. Frederic GRENOT M. Thierry PICOT M. Patrice CHAMPION	Chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Lionel CHARTIER M. Frédéric FAVEERS M. Jean SERRIER	Chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER M. Patrick FENOLL	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Frédéric BALAZARD M. Philippe MOGENNI	Chef de la subdivision de Meaux Adjoint au chef de la subdivision de Meaux
Mme François LAW-YAN-LAM	Chef du bureau administratif

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Brice MORICEAU M. Jean-Philippe GRANDIN	Chef de la subdivision de Compiègne Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne
M. Bernard WLODARCZIK M. Franck DALMASSE	Chef de la subdivision de Péronne Adjoint au chef de la subdivision de Péronne
M. Bernard CHANTRELLE Mme Nadine PRUD'HOMME	Chef de la subdivision de Saint-Quentin Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
M. Philippe CHUBILEAU	Chef du bureau administratif

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Antoine HERMAN Mme Nathalie LABONDE	Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne Adjointe au chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Virginie HONNONS M. Thierry GIVRY	Chef de la subdivision de Château-Thierry Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER M. Vincent TRITON	Chef de la subdivision de Rethel Adjoint au chef de la subdivision de Rethel
Mme Martine DELOZANNE	Responsable du bureau administratif et comptabilité

ANNEXE II

SECRETARIAT GENERAL

M. Thierry PERSINET	Animateur du bureau Sécurité et Prévention
---------------------	--

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Julien BOUCAULT	Chef de la subdivision Politique Technique
Mme Christèle COIFFARD	Chef de la subdivision Bathymétrie et Signalisation

SERVICE TECHNIQUE DE LA VOIE D'EAU

M. Hugues LACOURT	Chef du service Technique de la Voie d'Eau (par intérim)
M. Éric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Eve MACHELART	Chef de la Direction d'Investissement, Études et Méthodes
Mme Emilie LEMAIRE	Chef de la subdivision Études et Grands Travaux 1
Mme Morgane SANCHEZ	Chef de la subdivision Études et Grands Travaux 2

M. Didier CATTENOZ	Chef de la subdivision Études et Grands Travaux 3
M. Guillaume MAILFERT	Chef de la subdivision Études et Grands Travaux 4
M. Benjamin AIRAUD	Chef de la Mission Petite Seine à Grand Gabarit

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Bertrand NEVEUX	Chef du pôle développement
--------------------	----------------------------

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

M. Guillaume ANDRE	Chef de l'unité Gestion Technique des Infrastructures
M. Olivier SIGAULT	Chef de la subdivision Ingénierie et Signalisation
Mme Marina LABEYLIE	Chef de l'agence de développement de la voie d'eau (par intérim)
Mme Gaëlle GAMBLIN	Attachée du développement transports et tourisme de l'ADVE

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

Mme François LAW-YAN-LAM	Chef de la subdivision Technique (par intérim)
M. Daniel TOURNETTE	Chef du bureau Études et Travaux (jusqu'au 31 janvier 2011)
M. Guillaume TOLLIS	Chef du bureau Études et Travaux (à compter du 1/02/2011)
M. Michel LEFEVRE	Chef de l'agence de développement de St Mammès

ARRONDISSEMENT PICARDIE

Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef du bureau Programmation et Exploitation
M. Mathieu GALIANA	Chef de la subdivision Études Techniques
M. Didier GUILLE	Chef de l'agence de développement de Compiègne

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Éric ZUCCARI	Chef de la subdivision technique
M. Robert OTTO-LOYAS	Chef du pôle Domaine-Développement

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

(Convention d'Occupation et d'Usage Temporaire)

Le Directeur interrégional du bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

VU le code des transports,

direction
interrégionale
du bassin
de la Seine

VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure, modifié,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies Navigables de France,

VU le décret n°91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

VU le décret du 28 juin 2010 nommant Monsieur Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

VU l'arrêté ministériel en date du 25 janvier 2010 nommant Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du Service Navigation de la Seine,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies Navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au directeur général;

VU la décision du 3 mars 2009 modifiée du directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France,

SUR proposition du secrétaire général du Service navigation de la Seine, Direction interrégionale du bassin de la Seine,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau, afin de prendre, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de la circonscription de la Direction Interrégionale du Bassin de la Seine, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies Navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice CHAMAILLARD la délégation consentie à l'article premier est exercée dans les mêmes conditions par M. Claude DENET, chef du service du développement et des affaires domaniales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Patrice CHAMAILLARD et Claude DENET, la délégation consentie à l'article premier est exercée dans les mêmes conditions par Mme Christine LEBOUTTE, chef du bureau du domaine public fluvial.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux chefs d'arrondissements territoriaux nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le directeur interrégional du bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de celles-ci est inférieure ou égale à 20 000 € (vingt-mille euros).

M. Georges BORRAS

Chef de l'Arrondissement des Boucles de la Seine

M. Jérôme WEYD

Chef de l'Arrondissement Seine-Amont

M. Yves BRYGO

Chef de l'Arrondissement Picardie

M. Michel GOMMEAUX

Chef de l'Arrondissement Champagne

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de s chefs d'arrondissement, la délégation consentie à l'article 3 est exercée dans les mêmes conditions par leur adjoint respectif visé ci-dessous :

M. Claude STREITH

Adjoint au chef de l'arrondissement des Boucles de la Seine

M. Jean-Michel BERGERE

Adjoint au chef de l'Arrondissement Picardie

M. Didier BEAURAIN

Adjoint au chef de l'Arrondissement Seine-amont

Article 5 :

Délégation de signature est donnée aux chefs de subdivisions territoriales et à leurs adjoints nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le directeur interrégional du bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de ceux-ci est, en application des barèmes en vigueur, inférieure ou égale à 10 000 € (dix mille euros).

ARRONDISSEMENT DES BOUCLES DE LA-SEINE

Mlle Cécile BASSERY M. Serge COYARD M. Hervé AUSSEL	Chef de la Subdivision de Suresnes Adjoint au chef de la subdivision de Suresnes Responsable de l'unité gestion du domaine
M. Cyril DEMEUSY M. Michel PELLET M. Sébastien PONS	Chef de la Subdivision de Pontoise Adjoint au chef de la subdivision de Pontoise Responsable de l'unité domaniale
M. Alain DUFLOT M. Max PICARD M. Marc LABROUSSE	Chef de la Subdivision d'Amfreville Adjoint au subdivisionnaire Responsable du domaine secteur Rouen
Mme Marina LABEYLIE	Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau (par intérim)
Mme Gaëlle GAMBLIN	Attachée du développement transports et tourisme de l'ADVE

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ M. Olivier MONFORT M. Gilles GUILLERMIN	Chef de la Subdivision de Joinville Adjoint au subdivisionnaire Adjoint au subdivisionnaire
M. Frédéric BALAZARD M. Philippe MOGENNI	Chef de la Subdivision de Meaux Adjoint au subdivisionnaire
M. Frederic GRENOT M. Thierry PICOT M. Patrice CHAMPION Mme Sandrine MICHOT	Chef de la Subdivision de Melun Adjoint au subdivisionnaire Adjoint au subdivisionnaire Responsable de la gestion du domaine
M. Lionel CHARTIER M. Frédéric FAVEERS M. Jean SERRIER	Chef de la Subdivision de Sens Adjoint au subdivisionnaire Adjoint au subdivisionnaire
M. Pascal FAVIER M. Patrick FENOLL	Chef de la Subdivision de Nogent-sur-Seine Adjoint au subdivisionnaire
M. Rémy IMBERT M. Guy ANDRIOT	Chef de la Subdivision de Paris Adjoint au subdivisionnaire

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Brice MORICEAU M. Jean-Philippe GRANDIN	Chef de la Subdivision de Compiègne Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne
M. Bernard WLODARCZIK M. Franck DALMASSE	Chef de la Subdivision de Péronne Adjoint au subdivisionnaire
M. Bernard CHANTRELLE Mme Nadine PRUD'HOMME	Chef de la Subdivision de Saint-Quentin Adjoint au subdivisionnaire

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Antoine HERMAN
Mme Nathalie LABONDE

Chef de la Subdivision de Châlons-en-Champagne
Adjoint au subdivisionnaire

Mme Virginie HONNONS
M. Thierry GIVRY

Chef de la Subdivision de Château-Thierry
Contrôleur de Mont-Saint-Père

M. Laurent HERMIER
M. Vincent TRITON

Chef de la Subdivision de Rehel
Adjoint au subdivisionnaire

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef du pôle Domaine-Développement

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 3 à 5, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD, chef du Service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine. La décision portant sur cette désignation sera publiée au Bulletin officiel de Voies navigables de France.

Article 7 :

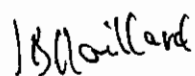
Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 29 juillet 2010.

Article 8 :

Le secrétaire général du Service navigation de la Seine, Direction interrégionale du bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le **18 JAN. 2011**

**Le Directeur interrégional du bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,**



Jean-Baptiste MAILLARD